



**Bureau Zonal (Nord – Pas-de-Calais – Picardie)**

CITE ADMINISTRATIVE (14<sup>ème</sup> étage) - 175 RUE GUSTAVE DELORY - 59012 LILLE CEDEX

Tél. 03 20 52 24 24 – Fax. 03 20 88 39 41

E-mails : [region-lille@alliancepn.fr](mailto:region-lille@alliancepn.fr) ou [police-nord.alliance@interieur.gouv.fr](mailto:police-nord.alliance@interieur.gouv.fr)

Web : <http://region-lille.alliancepn.fr/>



ALLIANCE  
Police Nationale  
N° 271  
Trimestriel  
Novembre 2010

Extrait de la dernière revue Alliance Police Nationale

## La santé et le travail de nuit

L'homme est « programmé » pour travailler et manger le jour, et pour dormir et jeûner la nuit. Mais, dans la police, le travail de nuit est une nécessité sociale, qui répond aux exigences opérationnelles du service public.

**Demain, les policiers pourront-ils encore travailler ?**

- > ARMEMENT
- > ARMES NON LÉTALES
- > MATÉRIEL DE PROTECTION
- > MAINTIEN DE L'ORDRE
- > INTERVENTIONS
- > RÉFORME DE LA GARDE-À-VUE
- > RELATIONS POLICE-JUSTICE
- > RÉPONSE PÉNALE
- > STIGMATISATION DU MÉTIER
- > SUSPICION PERMANENTE...

**Alliance Police Nationale participe à un groupe de travail « santé et travail de nuit ».**

Objectif : - **mesurer les effets du travail de nuit**  
- **étudier les compensations financières, ou en jours de repos.**

**Le 19 octobre 2010 le groupe de travail a été sensibilisé par la médecine de prévention :**

**la Surveillance Médicale Renforcée (SMR)  
est une disposition rendue obligatoire par le décret 2002-792.**

**A ce jour, ce décret n'est pas appliqué dans la police nationale !**

**Pour Alliance Police Nationale, le policier, son métier et son bien être au travail comme dans sa vie personnelle, devra être replacé au centre des débats.**

**Les prochaines réunions se tiendront au début de l'année 2011.**

**Les constats que le rapport final contiendra devront s'accompagner de mesures concrètes !**

**ALLIANCE POLICE NATIONALE À VOS CÔTÉS !**